
Histoire de la France féodale

Dominique Barthélemy



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/6269>

DOI : [10.4000/ashp.6269](https://doi.org/10.4000/ashp.6269)

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2023

Pagination : 273-277

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Dominique Barthélemy, « Histoire de la France féodale », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 154 | 2023, mis en ligne le 22 juin 2023, consulté le 01 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/6269> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.6269>



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

HISTOIRE DE LA FRANCE FÉODALE

Directeur d'études : M. Dominique BARTHÉLEMY,
membre de l'Institut

Programme de l'année 2021-2022 : I. *La féodalité et le christianisme rustique dans les dossiers de l'an mil.* — II. *Questions diverses.*

La première conférence commence par une présentation du dossier des guerres du comte d'Anjou Foulque Nerra (989-1040), qui ont souvent passé dans les livres modernes pour particulièrement dures. Nous ne les connaissons pourtant que par bribes, à travers quelques phrases de chroniques ou de notices, et l'on s'avise ici que les quelques pages de Richer de Reims sur les premières d'entre elles (990-994) sont les plus susceptibles d'en suggérer le véritable caractère. Elles y paraissent être, en effet, au terme d'une lecture attentive, des guerres féodales comme les autres, c'est-à-dire des hostilités ciblées et modulées, émaillées d'esquives, incluses dans ce qu'on peut appeler l'interaction féodale durant les x^e et xi^e siècles et au-delà. Le chapitre 79 du livre IV des *Histoires* de Richer montre Foulque Nerra s'opposant au comte Eude I^{er} de Blois pour la suprématie sur la Bretagne, en appuyant sa revendication par un raid rapide de pillage en terre adverse, couvert par son entente avec le roi Hugue Capet et suivi d'un contre-raid, sans plus. Les chapitres IV.81-85 relatent une campagne menée en 992, cette fois en Bretagne, contre le comte Conan de Rennes, et conclue par la bataille de Conquereuil au terme de laquelle ce dernier trouve la mort. On confronte le récit de Richer à ceux de Raoul Glaber et de la *Chronique de Nantes*, et il en ressort l'impression d'une bataille au rythme assez lent, pas nécessairement général, terminée par un retournement imprévu (la mort de Conan qui paraissait vainqueur), quoique pas inédit. Enfin les chapitres IV.92-93 ramènent en pays de Loire et dans une interaction avec le comte de Blois et le roi, marches et contremarches aux confins de la Touraine aboutissant à un compromis.

Au cours de cette lecture de Richer, on a évoqué l'historiographie moderne, avec ses apports et ses dérives, tels l'éreintement « positiviste » (mais non conforme aux vrais principes de l'école méthodique) infligé à Richer par son éditeur de 1937, Robert Latouche, et le travestissement imposé à Foulque Nerra par Bernard Bachrach, qui l'a représenté en 1993 comme un « consul néo-romain » guerroyant avec son Végèce sous le bras. On reconnaît en revanche l'apport important de Karl-Ferdinand Werner (1959) sur les lignées angevine et blésoise : cet historien a bien souligné la stabilité sociale des ix^e-xi^e siècles, sans pour autant mettre en relief l'interaction féodale qui en rend compte.

L'enquête sur le « christianisme rustique » vise les pratiques socioreligieuses à propos desquelles la plume des hagiographes hésite un instant, éprouve le besoin de se démarquer, sans pour autant les réprouver définitivement : au contraire elle s'en

sert volontiers pour glisser quelques notes de pittoresque. Le meilleur exemple en est peut-être cette forme d'instigation aux saints morts à reliques d'avoir à se venger, à venir en aide à leurs proches (gardiens de trésor, moines, dépendants divers) lorsqu'ils ne le font pas assez vite, d'une manière à la fois querelleuse et confiante. Dès le ix^e siècle par exemple, Adrevald de Fleury en fait état (*Miracles de saint Benoît* I.26), et l'une des pages les plus fameuses est celle consacrée au prieur de Gimon de Conques, qui menaçait la statue de sainte Foy, par Bernard d'Angers (*Miracles de sainte Foy*, I.26). On entreprend ici d'en rassembler les occurrences et d'en affiner l'interprétation, bien entamée par Patrick Geary et surtout par Lester Little. Cette instigation apparaît en effet comme le pendant vernaculaire d'une plainte liturgique (*clamor*) au saint et à Dieu. La série de nos glanes, dans son état provisoire, suggère une certaine variété des épisodes et récits, et révèle que les deux instigations, rustique et liturgique (latine) peuvent interférer ou former une séquence. La pratique rustique est caricaturée dans des chansons de geste (*Roland*, *Fierabras*) et se retrouve jusque dans l'hagiographie de saint Nicolas (*Légende dorée*) dont on continuera l'étude l'an prochain. Cette pratique d'apparence naïve paraît en fait assez pragmatique, justifiée par un usage social.

La deuxième conférence examine d'abord un dossier sur le servage et les communes au XIII^e siècle, centré sur l'étude des *Coutumes de Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir (chapitres 1440-1458) et sur les luttes communales de Laon et de Beauvais, qui sont très bien représentées dans les *Documents sur les relations de la royauté avec les villes au XIII^e siècle*, publiés en 1885 par Arthur Giry.

Dans le cadre de cette conférence, M. Jérôme Limorté, ATER à Sorbonne Université, fait un exposé sur les Chatillon, comtes de Blois aux XIII^e et XIV^e siècles, M^{me} Madeleine Dory, mastérisante à Sorbonne Université, présente l'épiscopat de Geoffroi d'Amiens (1104-1115) et M. Paul Isnard, mastérisant à l'EPHE, commente quatre images du sacre royal dans l'*ordo* des années 1250.

Enfin cette conférence s'attache à l'étude de la *Chronique* de Geoffroi de Vigeois, désormais rendue plus accessible par l'édition critique, suivie de traduction et escortée de notes, publiée en 2021 par la Société de l'histoire de France. Le directeur d'études rend à ce sujet un hommage appuyé à Jean-Loup Lemaître, fer de lance de l'entreprise, qui a complété l'édition critique de Pierre Botineau (thèse de l'École des chartes en date de 1964) tandis que la traduction préparée par Bernadette Barrière était revue et annotée par toute une équipe de ses collègues et étudiants – ce dont il faut leur savoir gré en dépit des imperfections qui subsistent.

Cette chronique, qui s'interrompt brusquement en 1184, peut-être à cause de la mort de Geoffroi de Vigeois, se présente de manière un peu décousue, souvent allusive, sans autre dessein d'ensemble bien palpable que de mémoriser, trier ou réinventer l'histoire religieuse et féodale d'un « petit monde », depuis l'an mil et densément au cours du dernier demi-siècle, en l'articulant avec des aperçus sur le vaste monde chrétien, notamment avec des échos, rumeurs et légendes des deux premières croisades. Elle nous fait connaître des épisodes sociaux et religieux, elle nous transmet des sentiments et porte la trace de débats et de combats mieux que tout autre document méridional de ce temps. Sur plusieurs points importants elle constitue la

source unique ou quasiment. Elle est en effet la principale œuvre historique et narrative de l'Aquitaine et même de toute l'Occitanie au XII^e siècle. Les princes méridionaux, ducs d'Aquitaine et vicomtes de Limoges, comtes de Toulouse, vicomtes de Béziers et roi d'Aragon font irruption régulièrement dans le récit de Geoffroi de Vigeois. Il livre également des fragments d'histoire et de légende des barons proches de lui (« princes » de châteaux), avec récit de leurs guerres féodales ou défis chevaleresques, et des sanctuaires avec leurs reliques et leurs miracles. Attaché à son terroir, Geoffroi de Vigeois a un profil et des intérêts proches de ceux d'Adémar de Chabannes, de sorte qu'il est intéressant de comparer leurs chroniques entre elles, à cent-cinquante ans de distance : c'est bien le même monde, à divers égards, et cependant les mutations de « l'an 1100 » sont désormais perceptibles, avec des adoubs, des forces bourgeoises, un christianisme d'action. Tout cela appelle d'ailleurs un rapprochement avec les évolutions de la France du Nord au XII^e siècle, et cette chronique est bien un double témoignage de la parenté entre les pays d'oc et d'oïl et de certaines spécificités des premiers : ainsi n'y a-t-il pas ici de tournois, mais des émulations entre chevaliers dans la consommation ou destruction ludiques de choses de grand prix (poivre ou même chevaux comme à Beaucaire en 1169 dans un épisode un peu énigmatique : I. 69-4). Toute la seconde moitié de la chronique procure enfin un témoignage essentiel sur les troubles de l'Aquitaine durant les dix dernières années (1173-1183). Les conflits de princes et de barons amènent des bandes de routiers dont Geoffroi de Vigeois décrit les ravages et les transgressions de manière dramatique : ils s'en prennent aux églises où sont les trésors, ils jouent sûrement de la terreur qu'ils inspirent. Pour les combattre, le clergé aquitain lance ou cautionne des sortes de guerres saintes de l'intérieur, de manière classique en 1177 au Limousin, novatrice au Velay en 1182-1183 avec la confrérie de l'*Agnus Dei* du Puy. Geoffroi de Vigeois n'ignore pas non plus l'hérésie que nous appelons cathare, combattue brièvement par la petite croisade de Lavaur (1181), et il évoque aussi les juifs avec hostilité.

La traduction publiée en 2021 appelle toutefois diverses rectifications, comme le fait apparaître le travail de ce séminaire :

- Le mot de *miles*, dans le latin de la France féodale, est susceptible d'emplois si variés qu'il faut, en l'espèce, déroger au principe qui voudrait que soit traduit constamment le même mot latin par le même mot français. On n'hésitera pas à préférer « vassal » à « chevalier » lorsqu'il s'agit d'un *miles alicuius* (I.6, I.68(1) et *passim*).
- Le mot *castrum* désigne ici comme ailleurs davantage qu'un château au sens de maison fortifiée : de véritables bourgades castrales associant deux composantes ou plus, un *castrum* proprement dit, point le plus fort, et un *burgus castris* accolé, sans doute cerné de remparts lui aussi, *inferius castrum* (I. 8-1) donc en effet « partie basse du site castral » (traduction, p. 239). La traduction de 2021 n'harmonise pas assez les termes français au fil de l'œuvre et aurait mérité d'être accompagnée d'une note explicative aussi fournie que possible.
- En I.7, ce ne sont pas les bourgeois qui « obtiennent un gage » (traduction p. 126) mais le prévôt Daniel associé à Bérald qui le prennent sur eux.
- En I.20, il convient de reconnaître Géraud d'Aurillac, cité dans la dernière phrase de I.19 et non un abbé d'Uzerche (p. 147 et note 1).

- En I.22-2, Ébles ne semble pas à identifier comme [II de Ventadour] (p. 148) mais plutôt comme Ébles [de Comborn], dans une phrase qui annonce le récit de I.25.
- En I.23-2, Archembaud II de Comborn ne fait pas la paix « avec son fils Guillaume » (p. 149) mais avec un fils qui ne peut être qu'Archembaud, meurtrier de l'un de ses frères; à Guillaume (*Guillelmo*) il donne ensuite Turenne, avec l'accord du meurtrier pardonné.
- En I.26 la traduction serait plus claire en disant que l'abbé avait divergé avec les chanoines de Limoges sur l'élection de l'évêque plutôt que « discuté » avec eux « durant » cette élection (p. 153).
- En I.50-2, on préférera l'humiliation d'un abbé comme l'exigeait la justice plutôt que « selon les règles » de celle-ci (p. 181).
- E, I.58-2, l'abbé Pierre eut un procès (*placitum*) et non un « accord » avec Pierre Bernard de Verneuil (p. 193). Il y a encore en effet une « partie adverse » quelques lignes plus bas, et accord se dit en fait *conventus* ou *pactus* dans cette chronique.
- En I. 66-3, il faut comprendre que la guerre engagée depuis deux ans prit fin par la médiation du roi Louis [VII] et non qu'« engagée depuis deux ans par le roi » (p. 210) elle prit fin.
- En I. 69-3, on pourrait préciser que la taxe de « confrérie » abolie n'a pas de rapport avec la confrérie capuchonnée du Puy évoquée plus loin (II.22) contrairement à ce que propose la note 1, p. 219. Il s'agit en effet d'une taxe caractéristique des paix diocésaines plus classiques (quoique évolutives) attestée aussi en Gascogne et au Toulousain dans les années 1160.
- En I.69-7, Gui de Lastours ne déclare pas, au terme de sa plaisante escapade : « Je n'ai ni mangé ni dormi “jusqu'à ce qu'enfin je revienne chez mes amis que j'ai à peine salués” » (p. 221), mais : « Je n'ai ni mangé ni dormi, “ni salué mes amis avant de revenir” » (*amicos donec regredior minime salutavi*).
- En I.71-1, le concile Latran III supprime des articles (*capitula*) nuisibles aux moines parce qu'on pensait qu'il fallait les retrancher, plutôt que des « règles » parce qu'on pensait « qu'elles avaient été [déjà] supprimées » (p. 226).
- En I.72-8, il faut comprendre que Richard Cœur de Lion alla en Gascogne avec l'ost (*cum hoste Vasconiam petens*) et non qu'il y alla « avec l'ennemi ». *Hostis* a bien ce sens d'armée, d'ost ailleurs dans la chronique de Geoffroi de Vigeois (I.52-5, I.63, II.28-3).
- En I.73-3 on préférerait, pour *principes et mediocres*, princes et hommes de rang moyen plutôt que « princes et petites gens », les classes moyennes semblant être ici les simples chevaliers (le paragraphe débute par *militēs ac principes*). Et une note pourrait préciser que le « cens » déclaré usuraire au même paragraphe est la rente constituée.
- En II.9, des bourgeois qui se retirent dans une tour, il ne faut pas comprendre qu'ils « reconnaissent ne pas être seigneurs, donc devins » (p. 245) mais qu'ils reconnaissent ne pas être devins, à la différence de Pierre dit *del Ga*, dont il vient d'être question.
- En II.13, il ne s'agit pas que les bourgeois de Limoges versent 20 000 sous à Henri le Jeune « sur le trésor communal », mais en levant une taxe appelée « commun », que des sources attestent ailleurs en cette fin du XII^e siècle.

Cette chronique très décousue, très allusive, offre de véritables difficultés qui peuvent s'avérer, une fois résolues, autant de précieuses informations, mais qu'il est bien entendu difficile de résoudre toutes. C'est la vocation même de la IV^e section de l'EPHE que de s'attaquer à ce travail de compréhension. On pourra revenir, d'autres années, sur d'autres traductions.